



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Moselle

Commune : Kalhausen

Autres communes :

R500

Appellation : Chapelle Saint-Martin

Monument(s)

Appellation : Chapelle Saint-Martin

Protection : classement

Arrêté : classement le 23/11/1982

Étendue de la protection : Partie subsistante de l' abside, ainsi que le sol de la partie disparue de la nef : classement par arrêté du 23 novembre 1982

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.